

L'Ordre cistercien de la Stricte Observance

Cistercien ou cistercienne, Trappiste ou trappistine, Bernardine... Tous les trappistes sont cisterciens, mais tout cistercien n'est pas trappiste... Comment s'y reconnaître ?

Il y a officiellement trois Ordres cisterciens : l'Ordre des moniales bernardines, l'Ordre cistercien de la Stricte Observance, l'Ordre cistercien tout court... et plusieurs autres Congrégations ou monastères autonomes, unis par des liens spirituels et parfois juridiques à l'un des Ordres précités...

Mon propos est de vous présenter l'Ordre cistercien de la Stricte Observance, né canoniquement en septembre 1892, mais... qui a fêté son neuvième centenaire en 1998. On l'appelle communément "trappiste" : quel rapport soutient-il avec la fameuse Réforme de l'abbé de Rancé à l'abbaye de La Trappe au XVIIe siècle ? Vivons-nous encore de l'esprit de Rancé ? Dans l'esprit populaire, comme en témoignaient naguère certaines définitions de dictionnaires, Rancé ne serait-il pas le fondateur d'un Ordre des trappistes ?

Un mot d'explication historique s'impose sans doute en introduction à cette conférence.

Pourquoi un Ordre à part entière ?

Un peu d'histoire récente...

Il y a bien eu réforme sérieuse, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, par un abbé commendataire devenu moine et abbé régulier, Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé. Mais son abbaye, sise au lieudit "La Trappe", dans le Perche, est restée cistercienne, comme elle l'était depuis 1147, dans ladite *Étroite Observance*, même si Rancé a voulu accentuer celle-ci et a rédigé ses propres Règlements beaucoup plus austères que ceux de cette *Étroite Observance*. Il n'a pas créé un Ordre nouveau.

Sa réforme, cependant, fut si profonde qu'elle lui survécut tout au long du XVIII^e siècle et, à la veille de la Révolution, la communauté vivait encore de son esprit. Chose très exceptionnelle alors, elle comptait 115 moines ou convers, le même nombre de profès que les cinq plus anciennes et prestigieuses abbayes cisterciennes réunies. Plus des deux tiers des 228 monastères de France ne comptaient pas neuf religieux : la moyenne générale était inférieure à cinq religieux... Les chiffres ne disent pas tout. La commission dite des *Réguliers* chargée en 1765 de s'enquérir, dans tout le royaume, de l'état réel des communautés, constate que « les Cisterciens sont profondément décadents à l'exception des deux réformes de la Trappe et de Sept-Fons et de quelques rares maisons ».

La Trappe et Sept-Fons totalisaient 10% de l'ensemble des Cisterciens français. Cette vigueur spirituelle de La Trappe, qui est bien due à Rancé, permit à celle-ci de sauver l'Ordre en France, par delà la bour-

rasque révolutionnaire. Et voilà l'exceptionnel que l'on peut mettre au crédit de Rancé.

C'est pour éviter la ruine qui s'annonçait et sauver, fortifier même, comme il l'affirme¹, la réforme rancéenne que le Maître des novices d'alors, dom Augustin de Lestrange, obtint, difficilement d'ailleurs, l'autorisation de s'exiler en Suisse, à la Val-Sainte, avec une vingtaine de moines, dont les novices. L'histoire lui donna raison, car les autres furent dispersés de force, certains moururent martyrs (dont le prier, qui fut béatifié en 1995 avec ses compagnons sur les pontons de Rochefort). D'autres moines, fuyant la persécution, se rallièrent plus ou moins rapidement au groupe des trappistes exilés. Il fallut bientôt essaimer en Espagne, en Flandre (Darfeld), en Angleterre, en Italie, Il fallut installer aussi, près de là, des moniales cisterciennes. Dom Augustin, reconnu par le Saint-Siège en 1794 comme abbé de la Val-Sainte "de l'Ordre de Cîteaux et de la Congrégation de la Trappe", dit le texte pontifical, considéra que son autorité s'étendait sur toutes ses fondations, puis sur les moniales... La Congrégation de La Trappe était pratiquement née...

Mais la forte impulsion donnée par dom Augustin manqua de discernement. Les Règlements qu'il rédigea furent trop rigoureux et exténuants, et le Saint-Siège, pressenti, ne voulut jamais les approuver. Une des fondations, Darfeld, plus ou moins en conflit avec lui, prit son indépendance et opta pour un retour aux Règlements de Rancé, approuvés par le pape en 1732. C'est à partir de Darfeld, d'une part, et de la Val-Sainte, d'autre part - qui entre temps avait dû fuir devant les armées napoléoniennes, jusqu'en Russie, en une odyssée incroya-

1. "Empêcher que la réforme de la Trappe ne périsse, et même la renouveler et rajeunir, en vivant avec la même ferveur, le même esprit, le même zèle qu'on vivait du temps de Mr. de Rancé; ou plutôt (car les circonstances sont bien différentes) en faisant à présent ce que ferait Mr. de Rancé, s'il se trouvait parmi nous", disait dom Augustin dans un sermon du 21 mars 1790.

ble restée célèbre - qu'après 1815, la France se repeupla de Cisterciens, avec La Trappe comme maison mère, qu'on dota alors du titre de "Grande-Trappe". Avec bien des péripéties, qu'il serait trop long de développer, ils se répartirent, pour ne pas dire "se divisèrent" en deux Observances, l'une autour des Règlements de Rancé, dans la lignée de Darfeld et en Belgique, l'autre, dans la filiation de La Trappe, autour des anciens Us de Cîteaux, une fois qu'il fut évident que les Règlements de la Val-Sainte ne seraient jamais approuvés (1835).

La communauté de Cîteaux avait disparu lors de la Révolution. La succession de ses abbés, "têtes de l'Ordre", était interrompue. Pie VII, qui essaya de faire revivre le monachisme cistercien en Italie dès 1814, nomma l'abbé de *Santa Croce*, à Rome, Président général des Cisterciens. Demeuraient encore dans l'Ordre quelques abbayes de langue germanique qui avaient formé des Congrégations plus ou moins autonomes dès le XVI^e siècle, mais qui, à cause de la politique religieuse de l'empereur autrichien Joseph II, avaient dû prendre en charge des paroisses et des collèges... Les cisterciens d'Italie, de leur côté, les suivirent peu ou prou sur cette voie.

Les Trappistes se sentaient mal à l'aise dans ce contexte et, compte tenu du manque d'affinité naturelle entre Français et Autrichiens, lorsque, à la fin du siècle dernier, sous l'impulsion de Léon XIII lui-même, les diverses congrégations trappistes voulurent se rapprocher et s'unir, ce fut pour se séparer du reste de l'Ordre. L'Ordre de la Stricte Observance était créé le 8 décembre 1892 et pouvait élire son propre Abbé Général, échappant ainsi à la tutelle toute relative de l'Abbé Général cistercien qui venait d'être élu, sans eux, en 1891 en Bohême. En 1898, les Trappistes pouvaient racheter et réoccuper la vénérable abbaye de Cîteaux, lui rendant sa place de première maison de l'Ordre.

Dans la bulle pontificale ratifiant les décisions du Chapitre Général de 1892, il était bien stipulé que le nouvel Ordre continuait de se rattacher au tronc historique de l'Ordre dont la sève n'avait cessé de l'alimenter et dont il ne perdait aucun des privilèges. Voilà pourquoi, canoniquement créée en 1892, la Stricte Observance peut fêter aujourd'hui son neuvième centenaire en même temps que les autres cisterciens. ■

(à suivre)

Dom Marie-Gérard DUBOIS
Abbé de La Trappe